COMPÉTITIONS 5X5
Rappels de quelques règles élémentaires

Thématique	☐ **ADMINISTRATION ET FINANCES** ☐ **FORMATION** ☐ **JEUNESSE** ☒ **COMPÉTITIONS** ☐ **DÉVELOPPEMENT**
Destinataires	☒ **Présidents** ☒ **Secrétaires** ☒ **Responsables sportifs** ☐ **Trésoriers**
Nombre de pages : 2	**Nombre de pièces jointes :**
☐ **Information** ☒ **Action à mener par le destinataire :** vérification de l'enregistrement	

Madame, Monsieur,

La vérification des feuilles de match du début de saison nous amène à vous rappeler quelques points essentiels qui devraient vous éviter des sanctions :

- Un coach/entraîneur principal ou adjoint doit être titulaire d'une licence quelle que soit la catégorie (U9 à seniors), avec une « Pratique sportive » minimale de « Entraîner une équipe ». Cette saison, il n'est plus demandé de certificat médical ou questionnaire médical pour cette pratique.

- Un coach d'une équipe, par sa signature sur la feuille de marque, engage son club. Il valide les informations relatives à la composition de son équipe.

- Un coach doit être en mesure de présenter le trombinoscope papier ou électronique de l'équipe qu'il dirige, ce qui évitera des pénalités financières pour « licences non présentées ». pour établir un trombinoscope dans FBI, le mode opératoire est le suivant :
  - Onglet « compétitions », « équipes »
  - Rechercher ou créer une équipe
  - Ajouter les licenciés appartenant à cette équipe dans l'onglet « équipe »
  - Cliquer sur « trombinoscope », puis éditer en format PDF> ou papier

- Un coach d'une équipe 2, 3 ou 4 doit pouvoir présenter au coach adverse la ou les listes des brûlé(e)s des équipes 1, 2 ou 3 selon le cas. Cette obligation vaut pour les catégories « seniors ». Pour les jeunes, seules les équipes du niveau 1 des catégories U13 à U20 et celles évoluant en région doivent produire des listes de brûlé(e)s des équipes de niveau inférieur.

- Les arbitres, quelles que soient les catégories sur lesquelles ils ou elles officient, doivent être titulaires d'une licence avec une « Pratique sportive » minimale de « arbitrer » et donc avoir un certificat médical valable et avoir répondu positivement à tous les items du Questionnaire médical.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Jean Luc COUTEAU Pdt commission Compétitions	Brice SARRAZIN Pdt du Pôle Compétitions	Brice SARRAZIN Pdt du Pôle Compétitions
Référence	2023-10-04 – PCCS5 – Rappel de quelques règles élémentaires	

- Lors de l'importation d'une rencontre sur e-Marque, les joueuses/joueur qualifié(e)s pour le match doivent normalement apparaître dans la liste déroulante. Si une joueuse ou un joueur n'y figure pas, c'est peut-être qu'elle ou il n'est pas surclassé(e) ou qu'elle ou il n'est tout simplement pas qualifié(e). Dès la seconde constatation d'une joueuse ou d'un joueur non qualifié(e), la rencontre est perdue par pénalité.

- Autre rappel : les U11 et U13 ne peuvent participer qu'à une seule rencontre par week-end. Les U15 peuvent faire 2 matches, mais uniquement en U15. À partir de la catégorie U17, les joueuses et joueurs peuvent participer à 2 rencontres par week-end.

Bonne saison sportive,

Sentiments sportifs les meilleurs.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Jean Luc COUTEAU Pdt commission Compétitions	Brice SARRAZIN Pdt du Pôle Compétitions	Brice SARRAZIN Pdt du Pôle Compétitions
Référence	2023-10-04 – PCCS5 – Rappel de quelques règles élémentaires	